

	<p>CHAPITRE</p> <p>ORGANISER UN EVE</p>	<p>RUBRIQUE</p>
--	---	-----------------

**Titre :** Règlement et informations sur les salles

**Image de présentation :**

**Introduction :** Règlement Général Salle Anatole

**Contenu :**

### Caractéristiques de la salle

La salle ANATOLE FRANCE est une salle de catégorie 1 où cet établissement recevant du public est soumis à une réglementation particulière concernant la Sécurité/incendie. Il est donc **obligatoire** de compter la présence de **3 SSIAP** (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes) pendant les heures d'ouverture au public.

Présentation	Salle Anatole France Rue Anatole France 24100 BERGERAC
Matériel dans la salle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 tables rectangulaires (2 m x 0,80 m)</li> <li>- 39 tables rectangulaires (3 m x 0,80 m)</li> <li>- 600 chaises</li> <li>- 4 portants avec 40 cintres par portant</li> </ul>
Classement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- E.R.P Type L.N.T. de 1<sup>ère</sup> Catégorie</li> <li>- Type bâtiment : rez de chaussée</li> <li>- Effectif public : 1 770 (Type L)</li> <li>-     personnel : 30 (Type L)</li> <li>-     total 1 800 (Type L)</li> <li>- Effectif public : 1 365 (Type N et T)</li> <li>-     personnel : 30 (Type N et T)</li> <li>-     total 1 395 (Type N et T)</li> </ul>
Locaux à risques particuliers	<p><b>CUISINE (128 m<sup>2</sup>)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 chambre froide de 4m<sup>2</sup></li> <li>- 1 grill à gaz (P = 15kw)</li> <li>- 1 four électrique (P = 18,4kw)</li> <li>- 3 feux vifs au gaz</li> <li>- 1 friteuse de 20 litres au gaz (P = 19,2kw)</li> <li>- 1 table chaude électrique (P = 6kw)</li> <li>- hotte filtrante (6,5 m de capteurs avec filtres)</li> </ul> <p><b>CHAUFFERIE (25 m<sup>2</sup>)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipée de 2 générateurs GAZ (275000 Kcal/h)</li> <li>- parois CF 2h + Porte CF 1/2h + Plafond en plancher hourdis creux de ciment (12+4)</li> </ul> <p><b>LOCAL TGBT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parois CF 2h (siporex de 20mm) + Plafond en plancher hourdis creux de ciment (12+4) + Porte PF 1/2h</li> <li>- Puissance électrique = 230 KVA</li> </ul> <p><b>ESPACE SCENIQUE INTEGRE A LA SALLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface : 10,80 m x 9,00 m</li> <li>- Hauteur : 1,50 m avec une pente de 1% vers le devant de la scène</li> <li>- Eclairage : Grill de 7 ml maximum avec commande électrique 6 x 300 W sur structure 2 coffrets de 75 KW (4 x 125 A en tête) – charge admissible 590kg répartis</li> <li>- Sonorisation : 2 coffrets de 25 KW (4 x 50 A en tête)</li> </ul> <p><b>LOGES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cloisons périphériques : ossature « bois »(poteaux 20/20 + poutres en lamelle collée 115/540) + Parois CF 1h (cloison avec 4 plaques plascostil BA 13) + Porte CF 1/2h</li> <li>- Plafond : plafond plascostil sous solivage bois CF ½h</li> <li>- 2 loges individuelles de 7 et 12 m<sup>2</sup></li> </ul>

	<p>- 1 loge collective de 26 m<sup>2</sup> (local de stockage)</p> <p><b>BAR</b> - 44 m<sup>2</sup> équipé d'une chambre froide + 1 plonge + 1 réserve avec cloisons CF 1h + porte CF 1/2h (local chargement batterie)</p>
Sanitaires	sanitaires hommes 32 m <sup>2</sup> . 6 wc, 4 urinoirs, 6 lavabos sanitaires femmes 32 m <sup>2</sup> . 8 wc, 6 lavabos
Accès de secours (Art CO 4)	Accessibilité réglementaire : 2 façades accessibles par une voie ≥ 8 m
Isolement (Art CO 7)	Le site ne présente pas d'autres E.R.P. ou de TIERS à proximité. A risque potentiel : piscine Picquecailloux si fuite traitement CHLORE avec vent défavorable
Structures (ART CO 12 + 14)	<p>- Surface hors oeuvre nette au sol : 2025 m<sup>2</sup> - Surface utilisable : 1500 m<sup>2</sup> - Hauteur maximale sous plafond : 9 ml - Hauteur minimale : 7ml</p> <p>Conformément aux conditions établies par le paragraphe 3 de l'article CO 13, aucune exigence de stabilité au feu n'est requise pour les éléments principaux de structure de la toiture car ces structures sont en <b>poutres en lamelle collé visible depuis le sol par le public.</b></p>
Couverture (Art CO 17)	En bacs aciers, étanchéité réalisée en bitume soufflé. Equipée de bandes éclairantes < 10% de la surface totale de la toiture.
Façades (Art CO 20)	Façade Sud-Ouest : ossature « bois » (lamellés collées), bardage de panneaux sandwiches, vitrage (isolant de 24 mm d'épaisseur) pour les 2 sorties de secours et du porche d'entrée. Façade Nord-Est : poutres en lamelles collées et maçonnerie.
Moyens de secours	<p><b>- Dégagements</b> Le bâtiment comprend 5 issues de secours totalisant 18 unités de passage (UP).</p> <p><b>- Désenfumage</b> 10 trappes de désenfumage (1,44m2/trappe) avec commandes pneumatiques à ouverture manuelle situées près des issues de secours.</p> <p><b>- Chauffage</b> Par aérothermes ou radiateurs à circulation d'eau chaude.</p> <p><b>- Eclairage de sécurité</b> Type <b>B permanent</b></p> <p><b>- Moyens d'extinction</b> 12 extincteurs à eau pulvérisée 6 litres, 2 extincteurs CO2 2kg, 1 extincteur poudre ABC 9kg, 2 R.I.A DN 20</p> <p><b>- Moyens d'alarme</b> SSI : Catégorie E de type 4 Boucle de détection : <b>1 boucle reliée à 2 déclencheurs manuels + 2 diffuseurs sonores avec une batterie de 1h d'autonomie.</b></p> <p><b>- Moyens d'alerte</b> <b>Ligne téléphonique directe</b> avec les SAPEURS-POMPIERS / POLICE NATIONALE / MAIRIE</p>
Réglementation applicable	<p>- Type d'utilisation courante : Réunions, conférences, fêtes, kermesses, concerts, représentations théâtrales → <b>E.R.P Type L</b></p> <p>- Type d'utilisation exceptionnelle : Salons, repas, bals, repas dansants, activités sportives → <b>E.R.P Type N et T</b></p> <p>Textes réglementaires applicables : - Arrêté du 25/06/80 - Arrêté du 12/12/84 (Type L) - Arrêté du 07/07/93 (Type P) - Arrêté du 21/06/82 (Type N) - Arrêté du 1/11/87 modifié par l'Arrêté du 11/01/00 (Type T) - Arrêté du 04/06/82 (Type X)</p>

- Le mobilier devra être remis à sa place.
- Pendant la manifestation, l'utilisateur devra veiller à limiter le bruit afin de ne pas troubler la tranquillité du voisinage et de veiller au respect des consignes de sécurité

**Il reste formellement interdit de fumer dans les locaux.**

**Images supplémentaires :**

**Documents en téléchargement :**

**Tags** (mots pour moteur de recherche interne au site) :